Problématique :
Comment mettre en place progressivement le carnet de suivi en tenant compte de l'évaluation positive ?

Le carnet de suivi - B.O. N°2 du 26 mars 2015

Ce qu'il doit être :
Une traduction d'une **évaluation positive fondée sur l'observation des élèves en activités.**
Tout regard évaluatif doit veiller à **ne pas générer de norme précoce;**
L'enseignant s'attache autant aux **procédures et processus qu'à l'appréciation des résultats.**
Tous les enfants sont capables de progresser.
Il doit être communiqué aux parents **à minima deux fois par an et signé par ceux-ci.**

Trois règles à retenir:
1- Ne pas vouloir d'exhaustivité et pas de remarques négatives
2- Le maître explicite à l'enfant ce qu'il va y mettre pour cela il prévoit dans l'emploi du temps de la classe des moments pour faire avec l'enfant le point sur ses exploits. Cela peut se faire aussi dans le cadre des APC.
3- Il comporte un rappel des attendus de fin de cycle 1 pour les 5 domaines dont le langage.

Les objectifs visés par l'utilisation de cet outil personnalisé

Pour l'enfant :
C'est lui permettre que l'on fasse le point régulièrement sur ce que l'on attend de lui, sur ses réussites et ses progrès.
C'est lui donner l'occasion de parler avec sa famille de ce qu'il fait à l'école ;
C'est donner du sens sur les valeurs de l'écrit en tant qu'outil de communication.

Pour les parents :
Leur permettre de suivre les progrès quotidiens de leur enfant.

Pour l'enseignant :
Chaque enseignant s'attache à mettre en valeur, au-delà du résultat obtenu, le cheminement de l'enfant et les progrès qu'il fait par rapport à lui-même.
Il permet à chacun d'identifier ses réussites, d'en garder des traces, de percevoir leur évolution.

Comment concevoir le carnet de suivi ?

Son organisation matérielle :

Le carnet de suivi doit proposer un cheminement des progrès de chaque enfant au fil des 3 ou 4 années de sa scolarité en maternelle. L'utilisation d'un classeur peut être une proposition à retenir.

Il doit être organisé de manière à reprendre les cinq domaines d'apprentissage.
Les compétences attendues en fin de GS doivent figurer en fin du classeur.

Pour chaque domaine, il doit regrouper les traces des progrès de chaque enfant et comporter à l'issue de chaque période un encart à destination des parents.

La forme de l'encart à destination des parents et son contenu

Prévoir un espace (un rectangle) par domaine et par période dans lequel l'enseignant notera:

- une appréciation avec indication des réussites, des progrès, et aussi identification des points d'alerte, repérage des difficultés spécifiques. C'est un véritable écrit professionnel.

Il s'agit pour l'enseignant de trouver ce qui est significatif de progrès.
Toutefois l'évaluation positive ne doit pas masquer les lacunes ou les difficultés.
Il s'agit de débusquer des écarts et de les pointer d'une manière dynamique.

Les traces des progrès des enfants

Le carnet est organisé en 5 parties (Les cinq domaines.)
Pour chaque semestre les traces sont classées par ordre chronologique, ceci au fil des observations. Les domaines et sous domaines sont indiqués sur la feuille. La compétence visée est définie en termes simples.

Quelles traces mettre dans le carnet de suivi ?

Il doit y avoir pour chaque enfant une réussite pour chaque domaine. Cette réussite doit comporter la date.
Ces traces peuvent prendre la forme :

- De photographies (élève en train de faire une activité ou une photo de la production)
- De photographies des travaux d'élèves (individualisés ou collectifs)
- De travaux de l'élève
- De pictogrammes
- De dictées à l'adulte de ce qu'il a réalisé et réussi,
- ou d'un message qu'il souhaite transmettre à la famille par rapport à sa réussite
- L'évolution du bonhomme dans le Domaine 5
- Les progrès dans l'écriture du prénom (Domaine 1)

Elles doivent être accompagnées d'un message explicitant la réussite de l'élève en termes de compétences acquises.

Points de vigilance

L'enseignant doit cibler les progrès en fonction des niveaux et des élèves (penser à des critères, des observables raisonnables et pertinents en fonction d'objectifs d'étape)
« Ces objectifs d'étape ne constituent pas des normes. » Vivianne Bouysse, IGEN
L'enseignant doit indiquer au moins un progrès par semaine et par élève, soit à peu près 17 progrès par semestre.

La finalité du carnet de suivi

« C'est donner confiance au maître lui-même. En professionnel,

- il sait où il va avec les enfants,
- il est clair dans sa manière d'organiser la classe,
- il sait en parler simplement aux parents. » Mireille Brigaudiot